



MÉDIATION
CONCILIATION
en droit social

INVITATION

FORMATION CONTINUE

SEMINAIRE RESIDENTIEL LA PANNE

LES JEUDI ET VENDREDI 1^{ER} ET 2 OCTOBRE 2026

FORMATION CONTINUE DE 14H OUVERTE À TOUS LES MÉDIATEURS FORMÉS

THÈME : **L'art du questionnement : Faire émerger les perceptions pour mieux accompagner les différentes phases dans la médiation**

La médiation repose moins sur la recherche immédiate de solutions que sur la capacité à créer les conditions permettant aux personnes d'explorer leur propre réalité. Dans ce cadre, le questionnement constitue l'un des outils essentiels du médiateur : il permet de clarifier les perceptions, de rendre visibles les filtres d'interprétation, de générer des options (hypothèses) et de favoriser l'émergence de nouvelles compréhensions.

Cette formation de deux journées invite les participants à développer une maîtrise plus fine de l'art de questionner, non pour convaincre, orienter ou conseiller, mais pour accompagner les parties dans l'exploration de ce qui se joue pour elles : leurs représentations, leurs intérêts, leurs besoins, leurs valeurs, leurs croyances, leurs automatismes et leurs schémas relationnels.

En situation de conflit, chaque partie agit depuis une réalité subjective construite à partir de son histoire, de ses expériences, de ses interprétations, de ses besoins et des émotions touchées. Le médiateur est donc invité à adopter une posture d'humilité, de présence et de multipartialité, afin de comprendre ce qui est réellement en jeu pour chacun. En séparant les personnes du problème, il aide à mettre en lumière les perceptions, les tensions et les intérêts sous-jacents, sans se substituer aux parties dans la recherche de leurs propres solutions.

La formation intègre des mises en situation concrètes et des exercices pratiques tout au long du programme.

INTERVENANTS :

Morgane Meulemans – Jours 1 & 2

Psychologue en organisation du travail & Formatrice, Mentor & Coach PCC

Max Meulemans – Jour 2

Formateur, Mentor et Coach MCC

OBJECTIFS DU SÉMINAIRE :

- Comprendre la place du questionnement dans la posture du médiateur et distinguer questionner, enquêter, conseiller, convaincre ou orienter.
- Utiliser le questionnement pour séparer les personnes du problème, en distinguant les faits, les perceptions, les émotions touchées et les enjeux sous-jacents.
- Explorer la manière dont les perceptions se construisent et influencent les représentations, les comportements et les tensions entre les parties.
- Distinguer les faits, les interprétations, les décisions internes et les conséquences relationnelles.
- Identifier ce qui est réellement en jeu pour chaque partie : besoins, intérêts, valeurs, attentes, préoccupations et émotions associées.
- Explorer les croyances, les filtres perceptifs et les représentations qui limitent, figent ou orientent la compréhension d'une situation conflictuelle.
- Mobiliser les niveaux logiques de Robert Dilts pour accompagner les prises de conscience aux différents niveaux : environnement, comportements, capacités, croyances, valeurs, identité et sens.
- Identifier les schémas récurrents, automatismes comportementaux et modes de fonctionnement perceptifs ou cognitifs qui entretiennent certaines dynamiques conflictuelles.
- Construire une séquence de questionnement cohérente et progressive, intégrée dans des mises en situation réalistes, afin d'ouvrir de nouvelles perspectives sans se substituer aux parties.

INFORMATIONS PRATIQUES :

Dates

Les jeudi et vendredi 1er et 2 octobre 2026

Horaire

Le 1^{er} octobre 2026, accueil des participants dès 9h00 autour d'un café.
La formation débutera à 10h et se terminera à 18h30.

Le 2 octobre 2026, la formation débutera à 9h et se terminera à 17h30.

Lieu

Hôtel Donny (www.hoteldonny.com)
Donnylaan, 17
8660 De Panne
Parking gratuit

Prix

605 € pour les membres de l'ASBL Médiation et Conciliation en droit social
685 € pour les non-membres.

All-inclusive : deux jours de formation, supports pédagogiques, attestation de participation, pause-café, lunch et dîner du 1er octobre, petit-déjeuner et lunch du 2 octobre, une nuitée en chambre single, libre accès à la piscine couverte et à l'espace Wellness.

Coordinateurs formation et données de contact

Marie-Anne BASTIN
Monique COLENS
Nathalie LAMBRECHT (0477/38 01 69)
Bruno ROMAIN (0475/85 32 14)

INSCRIPTION

L'inscription se fait au moyen du formulaire ci-joint à renvoyer, **avant le 15 août 2026**, par mail à l'adresse **info@s-mediation.be** ou **b.romain@skynet.be**.

Le paiement est à effectuer sur le compte de l'ASBL (**IBAN BE23 7360 3311 8591**).

N.B. Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront prises en compte en fonction de la date du paiement. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits n'est pas suffisant.

Aucun remboursement en cas d'annulation par le participant moins d'un mois avant le début de la formation.

POINTS DE FORMATION

Une demande d'agrément est en cours auprès de la Commission Fédérale de Médiation et de l'OBFG (Avocats.be) portant sur **14 heures** de formation continuée.

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Préliminaire : Les présentes conditions générales priment sur les conditions générales et/ou particulières du participant, même si ces dernières prévoient qu'elles s'appliquent de façon exclusive.

2. Inscription et modalités de paiement : Le nombre de participants au séminaire est limité.

L'inscription au séminaire se fait via le formulaire qui se trouve sur le site internet de l'ASBL Médiation et Conciliation en droit social, à renvoyer avant le 15 août 2026 par mail à l'adresse : info@s-mediation.be ou b.romain@skynet.be

L'inscription ne sera confirmée qu'à la réception du paiement total du montant dû au bénéfice du compte bancaire de l'ASBL Médiation et Conciliation en droit social BE BE23 7360 3311 8591, avec la communication du nom du participant accompagné de la mention « Séminaire La Panne 2026 ».

À la réception du paiement, l'ASBL Médiation et Conciliation en droit social confirmera l'inscription au participant par mail.

Sur simple demande précisant les données de facturation, une facture acquittée peut être adressée au participant.

Une attestation de formation permanente sera délivrée à l'issue du séminaire.

3. Modification : L'ASBL Médiation et Conciliation en droit social se réserve le droit de modifier le formateur prévu initialement, si elle estime que ceci est nécessaire pour l'exécution et la qualité de la formation.

4. Annulation : En cas de force majeure ou en cas d'inscriptions insuffisantes, l'ASBL Médiation et Conciliation en droit social se réserve le droit d'annuler le séminaire.

Plus particulièrement, l'ASBL Médiation et Conciliation en droit social veille au respect des mesures prises dans le cadre de crises sanitaires, telles que celle liée au coronavirus COVID-19. L'ASBL Médiation et Conciliation en droit social se réserve dès lors le droit d'annuler le séminaire.

En cas d'annulation liée aux situations précitées, les participants seront remboursés de l'intégralité du montant déjà payé dans un délai de 15 jours suivant la notification de l'information, sous réserve des frais que l'ASBL Médiation et Conciliation en droit social aurait déjà engagés pour la bonne tenue du séminaire et qu'elle ne peut pas récupérer.

L'inscription au séminaire ne peut pas être annulée par le participant moins d'un mois avant le début de la formation et les frais d'inscription ne sont pas remboursés.

5. Responsabilité : La responsabilité de l'ASBL Médiation et Conciliation en droit social ne peut être engagée en vertu du présent contrat, sauf dans les cas découlant d'obligations imposées par la loi.

6. Propriété intellectuelle : L'ASBL Médiation et Conciliation en droit social et/ou les formateurs auxquels elle fait appel pour ses formations détiennent la propriété intellectuelle des programmes.

Le participant ne peut ni enregistrer, ni reproduire, ni diffuser, ni vendre, ni distribuer, ni adapter, ni céder, directement ou indirectement, les supports écrits reçus dans le cadre de la formation, sans le consentement préalable et écrit de l'ASBL Médiation et Conciliation en droit social.

7. Données personnelles : Les données personnelles des participants qui ont été communiquées par eux à l'ASBL Médiation et Conciliation en droit social lors de leur inscription et durant ou à l'issue de la formation sont destinées à l'usage interne de l'ASBL. Ces données sont entourées des mesures techniques et organisationnelles appropriées en fonction du niveau de risque afin de les protéger et elles ne sont jamais transmises à des tiers. Elles sont utilisées par l'ASBL pour informer les participants de formations ou d'événements organisés par l'ASBL ou auxquels celle-ci participe ou qu'elle soutient, ou d'autres informations à caractère professionnel ayant trait aux MARCS. Elles sont conservées durant une période de 10 ans à compter de la fin de la formation. Les participants peuvent, à tout moment, se désinscrire des courriers électroniques que leur adresse l'ASBL ou exercer leurs droits (accès, rectification, effacement, limitation, opposition et portabilité) en écrivant un mail à l'adresse info@s-mediation.be. Par leur inscription à la formation, les participants communiquent expressément leur accord pour la conservation et l'utilisation de ces données aux fins indiquées ci-dessus.

8. Droit à l'image : Sauf mention expresse du participant, celui-ci accepte que l'ASBL Médiation et Conciliation en droit social utilise toutes les images prises pendant les formations, pour sa communication et publicité.

9. Règlement des litiges : Les parties s'engagent, avant toute saisine de juridictions, à recourir à une résolution amiable de leur conflit, en recourant à la médiation, et en participant à une séance au moins de médiation. Le médiateur sera choisi de commun accord ou à défaut par la partie la plus diligente.

Les relations contractuelles de l'ASBL Médiation et Conciliation en droit social avec le participant sont régies par le droit belge à l'exclusion de tout autre droit.

Tout litige directement ou indirectement relatif aux relations contractuelles de l'ASBL Médiation et Conciliation en droit social avec le participant est de la compétence exclusive des Cours et Tribunaux francophones de Bruxelles.



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

<i>Nom</i>	
<i>Prénom</i>	
<i>Adresse</i>	
<i>Email</i>	
<i>Téléphone</i>	
<i>Formation</i>	Auprès de quel centre agréé CFM avez-vous suivi votre formation ?
<i>Agrément</i>	Oui/Non – Si oui, quelle spécialisation ?
<i>Inscription</i>	Tout paiement vaut inscription. Lors de mon inscription, je verse la somme de 605 EUR (membre de l'ASBL) ou 685 EUR (non membre de l'ASBL) sur le compte de l'ASBL Médiation et Conciliation sociale : BE23 7360 3311 8591 en mentionnant mon nom et Séminaire La Panne 2026 Absence de remboursement en cas de désistement moins d'un mois avant la formation.

Dans le cadre du RGPD, nous vous informons qu'en vous inscrivant à l'une de nos formations, vous figurez dans un fichier comportant les données personnelles que vous nous avez transmises lors de votre inscription, à savoir : nom, prénom, adresse mail, adresse, numéro de GSM, numéro de téléphone professionnel, fonction professionnelle et, le cas échéant, société où elle est exercée, site web éventuel, autres données professionnelles dont, le cas échéant, votre numéro d'agrément comme médiateur et les éventuelles spécialisations suivies (civile et commerciale, sociale, familiale ou autre). Ce fichier n'est accessible qu'aux administrateurs de l'ASBL. Il est entouré des mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de le protéger et les informations qu'il contient ne sont jamais transmises à des tiers.

Ce fichier peut être utilisé exclusivement pour vous informer de nos formations, d'événements organisés par l'ASBL ou auxquels celle-ci participe, ou d'autres informations à caractère professionnel ayant trait aux MARCS.

Il sera conservé, pour les non-membres de l'ASBL, durant une période de 10 ans à compter de la fin de la formation et, pour les membres de l'ASBL, tant que vous en serez membre et durant une période de 10 ans à compter de la perte de cette qualité.

Il vous est possible, à tout moment, de vous désinscrire de nos courriels ou d'exercer vos droits (accès, rectification, effacement, limitation, opposition et portabilité) en nous écrivant un mail à l'adresse info@s-mediation.be.

Par votre inscription à notre formation, vous nous communiquez expressément votre accord pour la conservation et l'utilisation de ces données aux fins indiquées ci-dessus. Nous vous remercions déjà pour votre confiance.

www.s-mediation.be

Siège social : Drève des Renards 4/14-1180 BRUXELLES

CB : BE23 7360 3311 8591 - BCE n° 870.459.291

Courriel : info@s-mediation.be